



Animation SAGE :

SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil
17400 Saint Jean d'Angély, Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70
symboutonne@wanadoo.fr

Secrétariat UNIMA - ZI - Rue de Vaucanson
17180 Périgny, Tel : 05 46 34 34 10
Fax : 05 46 34 61 63 - unima@wanadoo.fr

SYMBO

**Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau
Le 17 septembre 2008 à 14h30
A St Jean d'Angély**

Membres de la CLE présents ou représentés (40)

Collège des élus (17)

Colette BALLAND	Michel GUILLOTEAU	Frédéric EMARD
Bernard ROCHET	Jean-Claude SICARD	Jean-Claude MAZIN
Jean-Yves MARTIN	Jacqueline BOUCHET	Pierre DEBORDE
Jean-Claude SILLON	Philippe CHARLES	Maurice PERRIER
Jean MOUTARDE	Michel GARNIER	Jean-Claude CERF
Marie-Thérèse GRATADOUX	Michel GUERIN	

Pouvoirs (7)

Titulaire	Pouvoir donné à
Jean-Mary COLLIN	Frédéric EMARD
Thierry TRICARD	Michel GUILLOTEAU
Bernard BELAUD	Pierre DEBORDE
Jean-Marie HAYE	Jean-Yves MARTIN
Jean-Michel FRAPPE	Philippe CHARLES
Marie-Hélène BELLO	Jacqueline BOUCHET
Jacques LORANT	Michel GUERIN

Collège des usagers (7)

Jean-Luc AUDE	Patrick BERTHNONNEAU	Jack BITEAU
Bruno DEBOUARD	Michel LACOUTURE	
René BINAUD	Jean-Noël BITEAU	

Pouvoirs (2)

Titulaire	Pouvoir donné à
Pierre-Olivier AUBOUIN	Jack BITEAU
Henri TEXIER	Michel LACOUTURE

Collège des représentants de l'Etat et de l'Administration (6)

Robert ROUQUETTE (sous-préfet de St Jean d'Y)	Erick BROUSSARD (ONEMA)
Vincent HAMMEL (Agence de l'eau Adour Garonne)	Frédéric NADAL (DISE 79)
Jean-François LEBOURG (DIREN)	Johann PERTHUISOT (DISE 17)

Pouvoir (1)

Titulaire	Pouvoir donné à
Monsieur BODA (DISE 17)	Johann PERTHUISOT (DISE 17)

Membres de la CLE excusés

M. le Préfet de Midi-Pyrénées
Corinne CAP
François GORIOU
Stéphane JOSENSI
Michel NEAU
Christophe CHASTAING

M. le Préfet des Deux-Sèvres
Jean BAILLARGUET
Alain ROUSSET
Jean-Pierre NIVELLE
Jean-Pierre ISIDORE

M. le Délégué régional au tourisme
Jean-Yves MOIZANT
Jacques FOUCHIER
Thierry GIRAUD
Guy FICHET

Membres de la CLE absents

Serge CAILLAUD
Jean-Claude LARGEAUD
Jean-Michel SOLEAU
Thierry ROY

Philippe ANTONIN
Pierre DESCOUT
François PATSOURIS
Bernard TREHIN

Daniel LONGEAU
Cédric TRANQUARD
Michel BERTIN
M. SAVIO

Invités présents

Florence GABORIAU
Pascal VOIX
Sylvain LAVAUUR

Florent STAUDT
Daniel DEMON

Stephan COUROUX
Jean-Louis DEMARCQ

Invités excusés

Michel VARLET

Manuella BROUSSEY

Président de séance : Bernard ROCHET puis Jean-Yves MARTIN

Secrétaire de séance : Philippe CHARLES

Le quorum étant atteint (40 membres présents ou représentés sur 55), M. ROCHET ouvre la séance et accueille les membres de la CLE et les invités.

Il est procédé à l'appel des membres présents et représentés.

M. ROCHET rappelle qu'une modification de la composition de la CLE a été opérée par le Préfet de Charente-Maritime le 14 août dernier pour prendre en compte les résultats des élections municipales et cantonales de mars 2008 ainsi que les nouvelles exigences de la réglementation (suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006).

Ainsi, le fonctionnement de cette commission sera particulier pendant une période de transition, jusqu'en 2010. Concernant la présence de suppléant, 2 cas se distinguent :

- Certains membres titulaires sont associés à des suppléants. Dans ce cas, le titulaire ne peut pas déléguer son mandat à un autre membre de la CLE s'il est empêché pour une réunion ; c'est le suppléant qui siègera à sa place.

- Les autres membres de la CLE n'ont pas de suppléant associé. Dans ce cas, ils pourront déléguer leur mandat à un autre membre de la CLE du même collège s'ils ne peuvent pas être présents lors d'une réunion ; les mandats sont désormais comptabilisés dans le quorum.

Par ailleurs, également pour se conformer à la nouvelle réglementation, des représentants d'une association de consommateurs, de l'association des moulins et des kayakistes ont été ajoutés dans le collège des usagers. Le collège des élus s'est agrandi d'un représentant de l'association des maires de Charente-Maritime, un de celle des Deux-Sèvres, un du SYMBO et un représentant du Pays Mellois.

La composition de la commission s'établit donc aujourd'hui à 55 membres dont 28 dans le collège des élus, 15 dans le collège des usagers et 12 dans le collège des représentants de l'Etat et des établissements publics.

1^{er} point de l'ordre du jour : présentation du SAGE

La présentation du SAGE est faite par Florent STAUDT, le technicien de rivière du SIBA en l'absence de Manuella BROUSSEY, chargée de mission pour l'animation du SAGE.

Les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) sont des outils issus de la loi sur l'eau de 1992 dont le but est de planifier la politique de l'eau sur un bassin versant. Ils fixent les objectifs généraux d'utilisation et de protection des ressources en eau et les déclinent en orientation de gestion et en programme d'actions.

La procédure d'élaboration d'un SAGE repose sur différentes étapes :

- constitution du périmètre
- constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le SAGE
- élaboration d'un état des lieux du bassin
- élaboration d'un diagnostic et définition des enjeux prioritaires du bassin
- élaboration d'un scénario permettant d'améliorer la gestion de l'eau en fixant des objectifs précis
- rédaction d'un programme de mesures pour atteindre les objectifs = rédaction du SAGE à proprement parler
- consultation du projet de SAGE par les communes, les partenaires techniques et institutionnels et le public
- approbation du SAGE par le Préfet
- mise en œuvre du SAGE, c'est-à-dire mise en place concrète des actions, évaluation de leurs impacts, réajustement en fonction des objectifs.

L'arrêté instituant le périmètre du SAGE Boutonne a été pris en 1996. Il couvre l'ensemble du bassin versant de la Boutonne. Il compte 131 communes réparties entre les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. La superficie du bassin est de 1320 km². On dénombre quelques 800 km de cours d'eau. La population résidant sur le périmètre s'élève à environ 76 000 habitants.

La motivation locale pour élaborer un SAGE sur la Boutonne a été la volonté forte des acteurs du bassin de prendre en compte les enjeux principaux du territoire que l'on peut résumer ainsi :

- enjeux liés à la quantité d'eau
- enjeux liés à l'approvisionnement en eau potable
- enjeux liés à la qualité de l'eau
- enjeux liés à la qualité des écosystèmes aquatiques
- enjeux liés aux risques d'inondation
- enjeux liés à la régulation des écoulements.

La première composition de la CLE a été réalisée en 1997. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 a requis la modification de la composition des CLE en imposant la

représentation de certains organismes (association de consommateurs par exemple). Ainsi, la CLE du SAGE Boutonne a été modifiée en août 2008, comme rappelé en introduction.

Les grandes étapes du SAGE Boutonne se décomposent de la manière suivante :

- périmètre du SAGE arrêté en 1996
- constitution de la CLE en 1997
- élaboration de l'état des lieux, du diagnostic et des scénarios entre 1999 et 2003
- validation du projet de SAGE par la CLE en 2003
- consultation des collectivités et du public en 2004
- validation définitive du SAGE par la CLE en juillet 2005
- arrêté préfectoral d'approbation en décembre 2005
- annulation de l'arrêté préfectoral par le tribunal administratif en février 2007
- réalisation d'un rapport environnemental et d'une évaluation financière du SAGE en 2007
- nouvelle consultation du public entre décembre 2007 et février 2008.

Les motifs de l'annulation de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE par le TA sont rappelés. SOS Rivières et l'APIEEE avaient formulé un recours devant le tribunal administratif en demandant l'annulation de cet arrêté. Le tribunal a retenu un vice-forme pour annuler l'arrêté (manque d'un document dans une mairie au moment de la consultation du public, constaté par huissier).

M. SABOURAULT donne quelques précisions complémentaires. Il indique que les documents manquants à la mairie où le constat d'huissier a été fait, manquaient également dans d'autres mairies.

Suite à la nouvelle consultation du public, la CLE doit maintenant répondre aux remarques formulées et les intégrer éventuellement au projet de SAGE.

L'approbation préfectorale devra avoir lieu avant le 30 décembre 2008, conformément aux exigences de la nouvelle réglementation.

Une fois approuvé, le SAGE entrera en phase de mise en œuvre. Le tableau de bord devra être finalisé et un travail de communication et de sensibilisation important devra être conduit pour promouvoir les actions à mener sur le terrain.

2^{ème} point de l'ordre du jour : approbation des règles de fonctionnement

Les dernières modifications de la réglementation sur les SAGE entre 2006 et 2008 ont entraîné des évolutions importantes de la composition et du fonctionnement des CLE.

Pour tenir compte de ces changements, la CLE doit modifier ses règles de fonctionnement. Toutes les modifications par rapport à l'ancien document sont présentées en séance. Les principales règles reposent sur les principes ci-dessous.

- Nouveau fonctionnement du système de titulaire et suppléant avec possibilité ou non de donner pouvoir à un autre membre de la CLE (expliqué en introduction).
- Le Président et les vice-présidents sont élus au sein et par le collège des élus. Les 3 trois vice-présidents représentent chacun un sous-bassin de la Boutonne, l'un d'eux est nommé premier vice-président.
- Le bureau sera composé de 23 membres et sa composition reflétera mieux la composition de la CLE : 11 représentants du collège des élus (dont le président et les 3 vice-présidents), 7 représentants des usagers et 5 représentants des services de l'Etat et de ses établissements publics. Les services techniques des conseils généraux seront associés de droit aux réunions du bureau.
- Dans le cadre des avis demandés à la CLE au titre des demandes d'autorisation loi sur l'eau, le bureau recevra délégation pour traiter les dossiers. Exceptionnellement, en cas d'urgence, le président de la CLE pourra également rendre ces avis. Tous ces travaux devront faire

l'objet de rapports en séances plénières de la CLE. Les dossiers les plus importants seront directement traités par la CLE plénière.

- Des commissions de travail, un groupe de communication et un conseil économique pourront être créés et élargis à des personnes extérieures à la CLE.
- Le secrétariat administratif et technique de la CLE est assuré par le SYMBO qui met à disposition de la CLE les moyens matériels, humains et financiers. Le SYMBO est le maître d'ouvrage des études demandées par la CLE. Dans ce cadre, le secrétariat technique est placé sous l'autorité directe du président de la CLE.

Ce projet de règles de fonctionnement est soumis à l'approbation de la CLE.

A la demande de Mr Jean-Noël BITEAU, le vote est effectué à bulletins secrets.

Les règles de fonctionnement sont approuvées par

* 35 voix pour

* 1 contre

* 4 abstentions.

3^{ème} point de l'ordre du jour : élection du président

M. ROCHET rappelle qu'il avait pris la présidence de la CLE en 2004 de manière transitoire pour assurer la poursuite des débats autour du SAGE.

Compte-tenu de la charge très importante de missions qui lui sont confiées par ailleurs, il souhaite se retirer de la présidence de la CLE.

Il propose la candidature de Jean-Yves MARTIN, conseiller général de St Jean d'Angély pour lui succéder.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Pour mémoire, le Président est élu au sein et par le collège des élus. Le vote a lieu à bulletin secret.

M. MARTIN est élu Président de la CLE au 1^{er} tour avec 18 voix sur 24.

M. MARTIN remercie l'assemblée de la confiance qui lui est témoignée et déclare entendre poursuivre l'action engagée par la commission sous la présidence de son prédécesseur Bernard ROCHET.

4^{ème} point de l'ordre du jour : élection des 3 vice-présidents

Il convient d'élire 3 nouveaux vice-présidents de la CLE dont un 1^{er} vice-président. Chacun d'eux représentera un sous-bassin de la Boutonne.

4 candidats se présentent :

- Philippe CHARLES et Jean-Claude SILLON pour le bassin amont
- Frédéric EMARD pour le bassin moyen
- Bernard ROCHET pour le bassin aval.

Après réflexion, Philippe CHARLES retire sa candidature avant le vote.

Les vice-présidents sont également élus au sein et par le collège des élus. Le vote a lieu à bulletins secrets.

Les 3 vice-présidents sont élus au 1^{er} tour avec :

* Jean-Claude SILLON : 18 voix

* Frédéric EMARD : 24 voix

* Bernard ROCHET : 23 voix

Jean-Claude SILLON est élu 1^{er} vice-président.

5^{ème} point de l'ordre du jour : désignation des membres du bureau

Le bureau est composé de 23 membres répartis en 11 représentants du collège des élus, 7 des usagers et 5 des représentants de l'Etat et des établissements publics. Les désignations suivantes sont adoptées par la CLE :

Collège des élus	Collège des usagers	Collège des représentants de l'Etat
Jean-Yves MARTIN	Jacques FOUCHIER (fédération de pêche)	Agence de l'eau Adour Garonne
Jean-Claude SILLON	JY MOIZANT ou P. BERTHONNEAU (irrigants)	DIREN Poitou-Charentes
Frédéric EMARD	Jean-Pierre ISIDORE (CCI)	DISE 17
Bernard ROCHET	Michel LACOUTURE (UNIMA)	DISE 79
Pierre DEBORDE	Cédric TRANQUARD (chambre d'agriculture)	ONEMA
Philippe CHARLES	Pierre-Olivier AUBOUIN (APIEEE)	
Thierry GIRAUD	Jack BITEAU (consommateurs)	
Michel GUERIN		
Michel GARNIER		
Jean-Claude MAZIN		
Colette BALLAND		

6^{ème} point de l'ordre du jour : désignation des membres de la commission Boutonne

aval

Enfin, il convient de modifier la composition de la commission Boutonne aval qui est chargée de gérer les niveaux d'eau entre la Boutonne canalisée et les marais.

Représentant	Noms
Le syndicat intercommunal de la Boutonne aval	Michel GARNIER
Les associations syndicales de marais amont	Jean-Michel AMBERT
Les associations syndicales de marais aval	Jean-Claude CERF
Les pêcheurs angériens	Lucien BOUCHET
Le gardon boutonnais	François GORIOU
L'association de canoë kayak	Jean-Noël BITEAU
La DER (CG 17)	Sylvie FONTENY
La DISE 17	Non nominatif

Questions diverses

Station de jaugeage de St Jean d'Angély

La mesure 1.22 du SAGE demande l'installation d'une station hydrométrique fiable à St Jean d'Angély. Cette mesure est unanimement reconnue comme prioritaire.

Une visite de terrain avait été organisée par les services de l'État le 13 juillet 2007 pour déterminer de manière concertée le meilleur emplacement de cette station hydrométrique. Un site avait été retenu sous les ouvrages de l'autoroute pour sa bonne représentativité des débits passant à St Jean d'Y.

Or, le 26 août 2008, le service de prévision des crues Atlantique (SPC) mettait en place à titre expérimental d'un capteur de vitesse sous le pont St Jacques (dans le faubourg Taillebourg) en vue d'y établir la future station hydrométrique de St Jean d'Angély sans qu'aucun acteur local n'en soit informé.

Un courrier a été envoyé au Préfet de Charente-Maritime début septembre pour retracer ces événements et demander des informations sur ce choix unilatéral de modifier l'emplacement initialement choisi.

- **Débits de la Boutonne**

Au 15 septembre, le débit au Moulin de Châtre était de 1,35 m³/s. Jusqu'à ce jour en 2008, le DOE à 800 l/s a été franchi 11 jours et le DCR n'a jamais été franchi.

Le bassin de la Boutonne n'a globalement pas souffert d'un étiage sévère cette année.

- **Travaux du SAGE à venir**

Les prochaines étapes avant l'approbation du SAGE vont demander une mobilisation importante des acteurs, et notamment des membres du bureau puisque l'approbation préfectorale devra être prise avant le 30 décembre 2008.

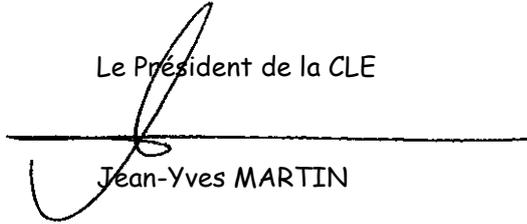
Il conviendra dans un premier temps de répondre aux questions et remarques formulées pendant la consultation du public. Une déclaration environnementale devra également être rédigée, elle sera annexée à l'arrêté d'approbation du SAGE.

Les dates des prochaines réunions ont été fixées. Des convocations confirmeront les dates et lieux des séances.

- bureau de la CLE le 15 octobre 2008 à 14h30 à l'annexe du conseil général de St Jean d'Y
- bureau de la CLE le 06 novembre 2008 à 14h30 à l'annexe du conseil général de St Jean d'Y
- CLE plénière le 19 novembre 2008 à 14h30 dans la salle de la Fondation Robert à St Jean d'Y.

Aucune question supplémentaire n'étant soulevée, M. MARTIN lève la séance.

Le Président de la CLE



Jean-Yves MARTIN